

COMMUNE DE VILLY-BOCAGE
LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 18 MARS 2025
N° 2025-03

2025-03-01 : Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 4 mars 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2025-03-02 : Création d'un poste d'agent administratif

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

2025-03-03 : Vote des taux d'imposition pour l'année 2025

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de retenir une augmentation des taux d'imposition pour l'année 2025 de 2 (deux) %, d'appliquer pour l'année 2025 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 43,28 %,
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 34,50 %,
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 9,15 %

et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services financiers et de signer tout document y afférent.

2025-03-04 : Emprunt pour le financement de travaux : choix de la banque

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- de retenir l'offre de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie pour un prêt de 40 000,00 € à taux fixe de 3,74 % sur 20 ans selon les conditions suivantes :
 - Périodicité : trimestrielle, amortissement à capital constant
 - Remboursement anticipé avec :
 - Indemnité de gestion : 2 mois d'intérêts calculés au taux d'intérêt du prêt sur le capital remboursé par anticipation,
 - Indemnité financière : 6 % du capital remboursé par anticipation.
 - Frais de dossier : 100 €
 - Classification GISSLER : 1A
 - Déblocage des fonds : partiel ou total dans la limite de 6 mois après édition des offres
- de prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts,
- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires,
- de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

2025-03-05 : Avenant à la convention d'utilisation de l'Espace Culturel de la commune de Villy-Bocage : reporté

2025-03-06-01 : Attribution des subventions aux associations – Critères d'attribution

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'utiliser les critères suivants pour attribuer les subventions aux associations :

- Pour l'enveloppe de base : privilégier les associations communales,
- Pour l'enveloppe complémentaire (projets) : respecter l'enveloppe globale de 2 500 €.

- 2025-03-06-02 : Attribution des subventions aux associations – Enveloppe de base - GSCF**
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention au titre de l'enveloppe de base à l'association Groupe de Secours Catastrophe Français.
- 2023-03-06-03 : Attribution des subventions aux associations – Enveloppe de base – OGEC Ecole Saint Pie X**
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention au titre de l'enveloppe de base à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique Ecole Saint Pie X de Grainville sur Odon.
- 2025-03-06-04 : Attribution des subventions aux associations – Enveloppe de base – Fondation de France**
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention au titre de l'enveloppe de base à la Fondation de France.
- 2025-03-06-05 : Attribution des subventions aux associations – Enveloppe de base – Les Restaurants du Cœur**
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 75 € au titre de l'enveloppe de base à l'association Les Restaurants du Cœur sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.
- 2025-03-06-06 : Attribution des subventions aux associations – Enveloppe de base – La Ligue contre le Cancer**
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 75 € au titre de l'enveloppe de base à La Ligue contre le Cancer sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.
- 2025-03-06-07 : Attribution des subventions aux associations – Enveloppe de base – ADMR**
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 75 € au titre de l'enveloppe de base à l'association Aide à Domicile en Milieu Rural de Villers-Bocage sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.
- 2025-03-06-08 : Attribution des subventions aux associations – Enveloppe de base – Secours Catholique de Villers-Bocage**
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention au titre de l'enveloppe de base à l'association Secours Catholique de Villers-Bocage.
- 2025-03-06-09 : Attribution des subventions aux associations – Enveloppe de base – UNC Villy-Bocage**
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder une subvention au titre de l'enveloppe de base de 150 euros à l'association Union Nationale des Combattants de Villy-Bocage, sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.
- 2025-03-06-10 : Attribution des subventions aux associations – APE L'école de nos Loustics**
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 150 € au titre de l'enveloppe de base à l'association APE L'école de nos Loustics de Villy-Bocage sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.
- 2025-03-06-11 : Attribution des subventions aux associations – Enveloppe de base – Troupe Tonton Marcel**
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder une subvention au titre de l'enveloppe de base de 150 euros à l'association Troupe Tonton Marcel de Villy-Bocage, sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.

2025-03-06-12 : Attribution des subventions aux associations – Enveloppe de base – VILLY VILLAGE

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder une subvention au titre de l'enveloppe de base de 300 euros à l'association Villy Village, sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.

2025-03-06-13 : Attribution des subventions aux associations – Enveloppe de base – VILLY-DECOUVERTES

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder une subvention au titre de l'enveloppe de base de 150 euros à l'association Villy-Découvertes, sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.

2025-03-06-14 : Attribution des subventions aux associations – Enveloppe de base – L'ETINCELLE

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder une subvention au titre de l'enveloppe de base de 150 euros à l'association L'Etincelle, sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.

2025-03-06-15 : Attribution des subventions aux associations – Enveloppe complémentaire – VILLY VILLAGE

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder une subvention au titre de l'enveloppe complémentaire de 171 euros à l'association Villy Village, sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.

2025-03-06-16 : Attribution des subventions aux associations – Enveloppe complémentaire – L'ETINCELLE

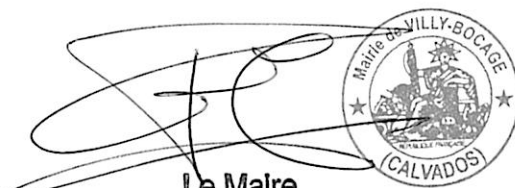
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder une subvention au titre de l'enveloppe complémentaire de 500 euros à l'association L'Etincelle, sous réserve de la fourniture du bilan financier de l'année écoulée et de la signature de la charte républicaine.

2025-03-07 : Approbation du rapport 2025 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pré-Bocage Intercom

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'approuver le rapport de la CLECT en date du 5 mars 2025 tel que présenté en annexe ;
- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de CAEN à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département.



Le Maire
Jean-Luc ROUSSEL

20 MARS 2025